

TARIFS TRIMESTRIELS À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

(délibération du Conseil de Communauté du 18 avril 2024)

| | Scolaires | | | Adultes | | |
|--|-----------|-------------------|---------------------|---------|-------------------|---------------------|
| | CUA | Orne Nord-Sarthe* | Autres départements | CUA | Orne Nord-Sarthe* | Autres départements |
| Formation musicale | 32,10 € | 55,70 € | 68,80 € | 45,70 € | 80,50 € | 114,90 € |
| Instrument ou Art dramatique | 37,80 € | 69,10 € | 104,40 € | 68,62 € | 119,50 € | 170,10 € |
| Location d'instrument | 56,20 € | 98,30 € | 140,70 € | 56,20 € | 98,30 € | 140,70 € |
| Classe d'ensemble seule ou atelier Musiques actuelles | 17,80 € | | | | | |

*Pays de la Haute-Sarthe (composé des Communautés de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, du Maine Saosnois, de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé) : application des conditions spéciales.

Il est précisé que :

- le terme « scolaire » comprend les :

- jeunes de moins de 18 ans,
- scolaires,
- apprentis,
- étudiants,
- demandeurs d'emploi.

- le terme « formation musicale » comprend :

- la formation musicale,
- l'éveil musical,
- le « ear training » (entraînement auditif),
- le chant choral est intégré à la formation musicale (complémentarité),

- l'orchestre symphonique, l'orchestre symphonique junior, l'atelier cordes, l'harmonie d'Alençon, les harmonies 1^{er} et 2^e cycle, la musique de chambre, l'atelier jazz, l'atelier musiques actuelles et ensembles divers sont intégrés à l'instrument.

- le terme « classe d'ensemble seule » comprend :

- les ensembles vocaux et instrumentaux du conservatoire,
- l'atelier musiques actuelles au conservatoire et à la salle Lamartine.

Conditions spéciales :

- à partir du second enfant du même foyer : ½ tarif pour la formation musicale, l'instrument et l'art dramatique,
- familles de la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) non-imposables sur le revenu ou impôt sur les revenus soumis au barème égal à zéro :

• 80 % du tarif CUA pour la formation musicale, l'instrument et l'art dramatique (fournir la photocopie de l'avis d'imposition de l'année civile précédent la rentrée scolaire sur lequel apparaît l'une des deux mentions – **avis d'impôt 2024 sur les revenus 2023 pour l'année scolaire 2024/2025**).